

**SÉANCE DU 14 MARS 2024**

L' an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SÈVRES, dûment convoqué par arrêté du 1 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 28 présents à la séance,

PRÉSENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, Mme Pascale FLAMANT, M. Olivier HUBERT, Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Vincent DECOUX, Mme Assunta MESMIN, M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX, M. Philippe HAZARD, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Martine VAN WENT, M. Jacques VILLEMUR, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, M. Franck-Eric MOREL, Mme Caroline BASTIDE, M. Christophe CHABOUD, Mme Chloé DUCHAUSSOY, Mme Marlène DA SILVA, Mme Nadia IDORANE, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAI, M. Loïc LASSAGNE, M. Frédéric PUZIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

Mme Muriel COHEN donne procuration à Mme Anne TEXIER, M. Thomas PARDOUX donne procuration à Mme Françoise RUSSO-MARIE, M. Thierno-B NDIAYE donne procuration à M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Catherine CANDELIER donne procuration à M. Frédéric PUZIN, M. Luai JAFF donne procuration à Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAI

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Denis MORON, Mme Dominique BLANCHET

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Arthur BEAUREPAIRE a été désigné(e) secrétaire de séance.

Hôtel de Ville
54, Grande Rue
BP 76
92311 Sèvres Cedex
☎ 01 41 14 10 10
☎ 01 75 19 41 20

PUBLIE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE

15 MARS 2024

1/2

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20240314-2024-006-DE
Date de télétransmission : 15/03/2024
Date de réception préfecture : 15/03/2024

✉ mairie@ville-sevres.fr
🌐 www.sevres.fr

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 14 mars 2024

DÉLIBÉRATION : Conclusion d'une convention avec la librairie de Sèvres pour l'organisation du salon du livre du 16 mars 2024

N°2024/006

Le Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu le projet de convention de partenariat en vue du Salon du livre du 16 mars 2024,

Considérant la volonté de la Ville de promouvoir le livre et la lecture,

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1.

Est conclue, dans les termes annexés à la présente délibération, une convention de partenariat avec la librairie de Sèvres, Anagramme, en vue du Salon du Livre du 16 mars 2024.

ARTICLE 2.

Le Maire est autorisé à signer la convention de partenariat visée à l'article 1 et tout document afférent.

ARTICLE 3.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget communal, selon la nomenclature budgétaire en vigueur.



POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,

Grégoire de LA RONCIÈRE



Le Secrétaire de séance,

Arthur BEAUREPAIRE

Accusé de réception en préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception préfecture :

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE :

15 MARS 2024

22

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20240314-2024-006-DE
Date de télétransmission : 15/03/2024
Date de réception préfecture : 15/03/2024